017-251710398-20241204-2024DEC011-DE Reçu le 11/12/2024

SYNDICAT MIXTE **DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 43/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

Création d'un poste de Chef(fe) de projet milieux humides

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents:

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine; Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés:

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ; Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ; Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ; Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents:

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

Le/la Chef(fe) de projet milieux humides contribue à la protection, la conservation et la gestion durable des milieux humides via diverses missions :

- Animation et accompagnement technique auprès des acteurs locaux concernant les questions de connaissance, de protection, de restauration ou de suivi/évaluation des milieux humides : conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, animation de réseaux d'acteurs, etc.
- Sensibilisation, formation et diffusion de l'information auprès des acteurs locaux sur les questions relatives à la connaissance, la protection, la restauration ou le suivi/évaluation des milieux humides: organisation de journées techniques, d'ateliers, de formations, rédaction de documents techniques, vulgarisation scientifique, etc.

Etudes et expérimentation afin d'apporter des éléments de connaissance, d'analyse ou développement d'outils méthodologiques et techniques répondant à des besoins d'acteurs locaux sur des thématiques liées aux milieux humides.

017-251710398-20241204-2024DEC011-DE Reçu le 11/12/2024

Activités

Au sein du pôle Eau-Ecosystèmes, le/la Chef(fe) de projet milieux humides réalise des missions variées basées sur 4 axes principaux :

- Appui technique et méthodologique : il ou elle accompagne les structures sollicitant le Forum des Marais Atlantiques (FMA) pour des questions nécessitant des compétences en écologie fonctionnelle des milieux humides. Les besoins peuvent concerner la connaissance (inventaire, délimitation, caractérisation des zones humides), les dispositifs de protection, la gestion et/ou la restauration, le suivi-évaluation, le développement de connaissances, etc. Par conséquent, ses connaissances l'amènent à avoir un regard dépassant souvent le cadre technique. L'accompagnement peut se traduire par du conseil ou un accompagnement technique à différentes échelles : réponse à une question spécifique, analyse et/ou synthèse bibliographique, mise en œuvre sur le terrain, production ou interprétation des données, rédaction de note technique, ...Des compétences en SIG s'avèrent nécessaires pour répondre aux attentes des acteurs sur les inventaires et la cartographie des zones humides.
- Organisation de journées d'information et de formations sur les milieux humides en s'appuyant sur des spécialistes en interne ou via son réseau d'experts :
 - Identification, délimitation et caractérisation des zones humides par les critères pédologiques ou botaniques;
 - Fonctions des zones humides, principes de gestion / restauration des zones humides ;
 - Autres thématiques variées (règlementation, urbanisme, connexion entre eaux superficielles et eaux souterraines, etc.)

Cette mission comprend la recherche de thématiques adaptées aux spécificités des territoires, la sélection d'intervenants, la conception de supports pédagogiques, la recherche de sites de visite, l'animation et l'intervention lors des ateliers, ainsi que l'organisation logistique et le suivi des participants (inscriptions, évaluations, etc.).

Sensibilisation et diffusion des informations sur les milieux humides en travaillant sur la
conception de diagnostics ou de guides méthodologiques et techniques, de documents de
vulgarisation ou de synthèse sur diverses thématiques liées aux milieux humides. La mission
concerne également la diffusion de documents sur le centre de ressources, le site internet du
FMA, les réseaux sociaux ou d'autres canaux des partenaires. Cette mission consiste également à
participer aux diverses actions de communication du FMA. Pour ce faire, le/la Chef(fe) de projet
milieux humides exerce une veille technique et réglementaire dans l'ensemble des domaines
relatifs aux milieux humides.

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie B à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

017-251710398-20241204-2024DEC011-DE Reçu le 11/12/2024

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 10 de la grille des ingénieurs territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De remplacer poste de chargé(e) d'études Seine-Normandie créé par délibération n°19/2015 par le poste de <u>Chef(fe) de projet milieux humides</u> à compter du 1er janvier 2025 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice :

13

Présents :

8

Votants:

0

Votes:

Pour:

14

Contre:

0

Abstentions

0

Pour extrait conforme, Rémi JUSTINIEN

Président

Le secrétaire de séance Bruno BESSAGUET

> ÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2024

017-251710398-20241204-2024DEC011-DE Reçu le 11/12/2024